 St Etienne, le 1 er février 2017

**Intervention de R.Marion Président des DDEN Loire**

**Lors du Conseil départemental de l’Education nationale du 9/02/2017**

Monsieur le Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Directeur Académique de l’Education Nationale, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les représentants des enseignants, des parents d’élèves, et des associations amies de l’école publique. Mon intervention portera sur 2 points : la carte scolaire, le renouvellement quadriennal des DDEN.

Comme les années précédentes, la dotation en postes du département de la Loire nous parait bien faible et ne permettra pas au bout de ce quinquennat à un retour à l’équité en particulier au niveau des Rased. Même si le rapport P/E peut paraître favorable à la Loire, force est de constater que le rééquilibrage se fait en tirant vers le bas.

**Concernant la carte scolaire :** Comme nous l’avons dit à M. Thomas, lors de notre rencontre du 25 janvier 2017, nous souhaiterions que les documents, même préparatoires, de la carte scolaire, nous soient transmis plus tôt pour que nous puissions apporter un autre éclairage et des éléments non-pris en compte. Par ailleurs, l’absence de grille ouverture/fermeture, remplacée par un champ d’étude aux contours mal définis ou fluctuants d’une année sur l’autre, ne nous permet pas une vision claire de la carte scolaire.

Cette année, on nous annonce la création de 15 postes puis 13 d’EMPR (Enseignant missionné pôle ressource de circonscription) cycle 3. Le CA des DDEN Loire, après analyse, exprime quelques réserves .En effet, même si nous ne sommes pas ou plus des spécialistes de la formation continuée des enseignants du 1er degré, nous estimons que pour être efficace rapidement, l’intervention de ces enseignants devra reposer sur une solide connaissance didactique et sur une tout aussi solide réflexion pédagogique.

Alors comment ces maitres seront-ils choisis ? s’ils le sont, comment et quand se verront-ils mis à niveau et armés pour cette fonction ?

Quand interviendront-ils : calendrier, durée, fréquence ?

Les enseignants souhaitant leur présence devront-ils différer des apprentissages pour bénéficier de leur aide ?

Par ailleurs la co\_intervention ne se décrète pas mais se prépare. On ne pourra faire l’économie, pour chaque intervention, d’une concertation solide, argumentée et étayée entre les deux partenaires. Sur quels temps se fera t-elle, sur quelle durée, selon quelle fréquence ?

Sans vouloir discréditer à tout prix ce projet, les dden se demandent s’il n’y a pas d’autres pistes pour venir en aide aux enseignants et aux élèves.

Par exemple, formation massive et ciblée tout au long de l’année avec ces moyens de remplacement (genre Plan d’Action Départemental) ou encore le renforcement des Rased.

Sinon, le risque est grand de voir ces 13 postes (hors présence élèves) servir de moyen d’ajustement des cartes scolaire à venir.

A propos du dispositif plus de Maîtres que de classes : on ne fait pas assez confiance aux équipes d'école pour l'utilisation de ces postes ... c'est à elles de définir le type de fonctionnement qu'elles souhaitent mettre en place dans leur école avec ce poste supplémentaire en fonction des difficultés rencontrées aux différents niveaux; nous craignons une certaine forme "d'infantilisation" des enseignants en voulant leur imposer un type d'utilisation de ces postes, sous peine de les voir retirés par l'IA ...

Enfin, pour ce qui est les nombreuses fusions d’écoles annoncées, pas forcément toujours au service des élèves ; nous regrettons qu’elles se fassent dans certains cas contre ou sans l’avis des différents partenaires et parfois dans **des situations matérielles inacceptables dans une structure scolaire (algéco)**

Pour finir, les DDEN du département **souhaitent évoquer également la quasi disparition cruelle de la médecine scolaire dans nos écoles ; certes le développement des politiques  de santé profite à une large proportion de population mais qu'en est-il pour une partie grandissante de nos concitoyens qui n'ont pas les moyens d'assurer le suivi médical de leurs enfants (ou qui ne le font pas par négligence... (Gens du voyage ou autres). Outre la carence constatée, cette absence complique terriblement le travail des enseignants pour l'établissement des PAI par exemple !!!**

**Concernant le renouvellement des DDEN du Département :** Nous constatons un réel tassement des candidatures en particulier dans le nord du département et dans les zones rurales. Il semble, et nous en avons informé M. Thomas, que la non prise en compte de nos remarques et avis, en particulier dans les petites communes, et le sentiment d’abandon qu’ont ressenti les DDEN du Roannais lors du traitement par la préfecture et l’Inspection académique du conflit avec la commune de Villemontais en soit la cause.

Un ancien ministre de l’Education nationale, lors de notre congrès de Paris en 2014, nous voyait comme les gardiens de la paix scolaire ; nous sommes loin de croire que cette mission soit reconnue partout en territoire ligérien.

Nous comptons d’ailleurs sur tous les partenaires ici présents pour susciter autour d’eux : **des « vocations » de** **délégué départemental de l’éducation nationale** au service des élèves du département.

Enfin, comme à chaque cession du CDEN, les DDEN réitèrent et réitéreront leur volonté d’être considérés au même titre que les autres partenaires et d’avoir une voix délibérative.

Merci de votre attention

R.Marion

La Talaudière, le 1/02/2017